



MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2018

L'an 2018 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de PICHERY Jean-François Maire

Présents : M. PICHERY Jean-François, Maire, Mme LEFRANC Nathalie, MM : BRIAR Victor, DUCOUROUBLE Jean-Luc, FOUQUET Jean-Luc, ROGER Philippe, ROGER Jean

Absents : Mme SIRDEY Françoise, MM : AOUSTIN Franck, PARIS Philippe

Excusé ayant donné procuration : M GIRARD Philippe

Invitée : Mme LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 22/06/2018

Secrétaire de séance : M FOUQUET Jean-Luc

2018/040 RENOUELEMENT DU BAIL LOGEMENT 10 RUE DE LA MAIRIE

Vu qu'aucune demande de logement de fonction attribué aux instituteurs n'a été formulée ;

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la nécessiter d'effectuer un bail précaire et de signer une convention pour la location d'un logement communal de l'école sis 10 rue de la Mairie du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 :

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De renouveler le bail précaire et de signer une convention concernant le logement de l'école conclue entre la mairie de Houx et Madame LESEC Murielle et Monsieur JUNOT Jean-François et ceci à compter du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

- De fixer, le loyer à 446.72 € et 85.10 € de charges fixes. L'augmentation du loyer se fera suivant l'indice de référence des loyers connu au 1er octobre de chaque année. La taxe d'ordure ménagère au coût réel. Forfait d'eau et rejet assainissement 60 M²

Une convention sera signée par les deux parties et jointe en annexe.

Décide de donner tout pouvoir afin de signer toutes les pièces afférentes à cette location

2018/041 CONTRAT DE MAINTENANCE DES ORDINATEURS MAIRIE ET ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mise à jour et de la maintenance du parc informatique de la mairie et de l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'accepter le devis de Centre Web Services pour un montant total de 1 124.00 € TTC

Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

2018/042 RENOUELEMENT CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire propose dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, de renouveler le CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) du poste d'agent technique pour une durée de 12 mois.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de renouveler le contrat d'agent Technique dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

2018/043 CONVENTION DE DEPOT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser le dépôt des archives communales effectué auprès des Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Ce dépôt concerne les documents suivants :

Registre paroissial, 1606-1664, 1 registre

Vu l'article L212-11 du Code du patrimoine,

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le contrôle qui sera effectué par le directeur des Archives départementales,

Considérant que les documents qui ont été pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune,

Considérant que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'accepter le dépôt aux Archives départementales d'Eure-et-Loir des archives précédemment citées
- Autorise le Maire à engager la procédure pour régulariser le dépôt de ces documents et à signer la convention proposée par les Archives départementales.

2018/044 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE GOBELETS RÉUTILISABLES

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son programme Local de Prévention des Déchets, Chartres Métropole s'est engagée à réduire la production de déchets sur son territoire.

Pour atteindre son objectif, elle souhaite soutenir l'utilisation de gobelets en plastique lors de manifestation en remplacement des gobelets jetables.

Monsieur le Maire propose de signer avec Chartres Métropole, une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la signature de cette convention

2018/045 ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir du matériel informatique pour la mairie et de l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'accepter le devis de Centre Web Services pour un montant total de 1 278.00 € TTC

Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

INFORMATIONS DIVERSES

Réalisation de signalisation de places de parking dans le lotissement La Pommeraie

Actuellement aucune place n'est délimitée. Cela rend difficile un contrôle ou une verbalisation par la Gendarmerie puisque aucun stationnement n'est défini. Marquages à prévoir sur le trottoir le plus étroit, en évitant portails et portillons. Un devis d'environ 1000 Euros est à l'étude. Une réunion publique est à prévoir sur le sujet.

Information sur l'état des demandes de subvention sur les projets en cours

Le Conseil Départemental accorde au titre du FDI 2018 (Fonds Départementale d'Investissement) : 17 052 € pour le City stade, et 4 697 € pour le cimetière.

Pour les fonds de concours, 19 676 € pour le City stade et 45 998 € pour la rue de la Villeneuve (1ère tranche).

Organisation du 14 juillet pour les enfants de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette année la fête nationale sera organisée le samedi 14 juillet de 15h à 18h dans la prairie derrière la mairie. Au programme: château gonflable, jeux en bois géants, sculpture sur ballons et goûter offert.

Point sur les activités périscolaires et le centre aéré pour les vacances scolaires

Une réunion d'information est prévue entre la PEP 28, l'Association du centre aéré du Val de l'Eure et les parents le 3 juillet 2018.

Chartres Métropole

Point sur la situation de la rivière et les tâches à prévoir. Prévision d'une réunion publique.

Information sur le retrait des communes de la Communautés de Communes Portes Eureliennes IDF

Les communes sortantes, comme Houx ont intérêt à aller vite. La communauté de communes semble avoir pris du retard dans la définition des postes à attribuer.

Il subsiste un profond désaccord sur les modalités de sortie, un arbitrage préfectoral pourrait être nécessaire.

SAFER : bien sans maître

Proposition d'étude sur les parcelles présumées sans maître. A voir ultérieurement.

Lettre de Mme VALENTINE (ancienne école communale) : information

Elections complémentaires municipales : elles pourraient se dérouler les 30 septembre et 7 octobre 2018. En attente de l'arrêté préfectoral.

SIVOM : tous les documents et les activités ont été transférées à Yermenonville

Dates de prochains conseils 2018 :

20 juillet

28 septembre

26 octobre

23 novembre

21 décembre

Repas des Anciens : samedi 8 décembre 2018

Ballade du Père Noël : samedi 22 décembre 2018

La séance est levée à 22h10